



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1571**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Damien Berthilier, Mme la Conseillère Irène Baserreff ainsi que M. le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Birkenau du 8 au 9 mars 2017 - Voyage de mémoire

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

Commission permanente du 3 avril 2017**Décision n° CP-2017-1571**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Damien Berthilier, Mme la Conseillère Irène Baserreff ainsi que M. le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Birkenau du 8 au 9 mars 2017 - Voyage de mémoire**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Par délibération du Conseil n° 2016-1463 du 19 septembre 2016, la Métropole de Lyon s'est vu confier le rôle de coordinateur d'un voyage de mémoire à Auschwitz et Birkenau du 8 au 9 mars 2017. Ce voyage se rattache à l'exercice des compétences facultatives en matière d'éducation au travail de mémoire, organisé depuis 1995, chaque année, par le Département du Rhône.

Le Conseil départemental du Rhône et la Métropole de Lyon ont souhaité organiser conjointement un voyage de Mémoire à Auschwitz et Birkenau, au profit de collégiens scolarisés dans des collèges situés sur leurs territoires, accompagnés de professeurs et agents de la Métropole et du Département du Rhône. La délégation est complétée par des personnalités représentants les rescapés et leurs accompagnants, ainsi que par 3 élus métropolitains : madame la Conseillère Irène Baserreff, monsieur le Conseiller délégué Damien Berthilier et monsieur le Conseiller Gilles Roustan.

Cette journée "Etudes et mémoire" est organisée en partenariat avec l'association "Les Fils et Filles des déportés Juifs de France". Elle reçoit le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. Les collégiens visiteront successivement la ville de Cracovie, le camp-musée d'Auschwitz, puis le camp de Birkenau. La visite se clôturera par la dépose d'une gerbe lors d'une cérémonie commémorative.

Le but de ce voyage, réservé à 150 collégiens de 3°, est de développer chez eux la pratique d'une citoyenneté active, solidaire et éclairée. Ce voyage participe à la prise de conscience des collégiens des risques engendrés par le racisme et la xénophobie.

L'organisation de ce déplacement, postérieur à la dernière réunion de la Commission permanente, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Conseiller délégué Damien Berthilier, madame la Conseillère Irène Baserdeff ainsi qu'à monsieur le Conseiller Gilles Roustan, pour un déplacement à Auschwitz et Birkenau (Pologne) du 8 au 9 mars 2017, dans le cadre d'un voyage de mémoire organisé conjointement avec le Département du Rhône.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6245 - fonction 221 - opération n° 0P34O3915A et compte 65312 - fonction 021 - opération n° 0P28O4667.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.

·
·